

# Mise aux normes d'un assainissement individuel



## Communauté de Communes du Pays de Saint Fulgent-Les Essarts

**Denis RIGNAULT**

Pôle Environnement et Services Techniques

2 rue Jules Verne

85 250 SAINT FULGENT

Tel : 02 51 43 81 61

[assainissement@ccfulgent-essarts.fr](mailto:assainissement@ccfulgent-essarts.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'assainissement est une préoccupation importante des propriétaires d'un logement. De plus, dans la mesure où la loi sur l'eau impose la mise aux normes de l'ensemble des systèmes d'assainissements, ce phénomène est appelé à s'amplifier. Les diagnostics menés par le SPANC de la Communauté de communes ont permis de fixer des objectifs quantitatifs

3 enjeux majeurs ressortent ainsi :

- Limiter les rejets polluants dans les nappes et cours d'eau du territoire ;
- Améliorer la qualité de l'environnement ;
- Réduire les conflits entre les différents usagers de l'eau.

---

### TYPE D'AIDE

Subvention

---

### SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts

---

### TYPE DE BENEFICIAIRES

Propriétaires privés d'un logement ayant vocation de résidence principale ou de locatif

---

### CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

- L'installation doit avoir fait l'objet d'un diagnostic préalable par le SPANC ;
- L'installation doit déjà exister et être classée non conforme et sans enjeux sanitaires et environnementaux ;
- La procédure du SPANC de la Communauté de Communes doit être suivie ;
- Faire effectuer les travaux par des professionnels ;
- Ne pas avoir commencé les travaux avant de faire la demande.
- Ne pas avoir déjà bénéficié d'une aide de la Communauté de communes pour le même logement et pour les mêmes travaux dans les 5 dernières années
- Les travaux doivent être réalisés dans un délai de 1 an à compter de l'accord de la subvention
- Travaux éligibles : dispositif complet comprenant un prétraitement et un traitement des eaux usées (filière traditionnelle ou filière dérogatoire)

---

## MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Subvention forfaitaire de 800 € par logement.

---

## ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

Au regard des résultats de l'année précédente, le montant de la prime pour les travaux d'adaptation du logement a été revu pour maintenir un même nombre de dossiers par an :

Action	Budget 2024	Nb opérations
Mise aux normes	28 000 €	35

---

## BILAN DES ANNEES PRECEDENTES

Action	Budget 2021	Nb opérations	Budget dépensé au 31/12/2021
Mise aux normes	16 000 €	20 (réel réalisé : 36)	28 800 €

Action	Budget 2022	Nb opérations	Budget dépensé au 31/12/2022
Mise aux normes	28 000 €	35 (réel réalisé : 36)	28 800 €

Action	Budget 2023	Nb opérations	Budget dépensé au 31/12/2023
Mise aux normes	28 000 €	35 (réel réalisé : 42)	33 600 €